

**AFFICHAGE DE L'AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE :
SAINT-LANNE**

Concernant :

la délimitation définitive révisée

de l'aire parcellaire

des appellations
d'origine



MADIRAN / PACHERENC DU VIC-BILH

Les plans cadastraux de la commune, comportant la délimitation définitive de l'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées telles qu'approuvées par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 30/06/2023, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 17 juin 2025 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Ils peuvent également être consultés au site INAO de PAU ainsi qu'au siège de l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation (Syndicat de défense des Vins de Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh, Maison du Madiran et Pacherenc, Place de l'Eglise 65700 MADIRAN).

La délimitation de l'aire parcellaire est entrée en vigueur à compter de la publication du texte modifiant le cahier des charges.

Le Maire,

Fait à SAINT-LANNE

Le Maire :

le 17 juin 2025

(Signature et
cachet de la mairie)



Sandrine SANTACREU

**AFFICHAGE DE L'AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE :
SAINT-LANNE**

Concernant :

la délimitation définitive révisée

de l'aire parcellaire

de l'appellation
d'origine



BÉARN

Les plans cadastraux de la commune, comportant la délimitation définitive de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée telle qu'approuvée par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 30/06/2023, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 17 juin 2025 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Ils peuvent également être consultés au site INAO de PAU ainsi qu'au siège de l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation (Association "Syndicat des vins de Béarn", 51 avenue Henri IV 64290 GAN).

La délimitation de l'aire parcellaire est entrée en vigueur à compter de la publication du texte modifiant le cahier des charges.

Le Maire,

Fait à SAINT-LANNE

Le Maire :



Sandrine SANTACREU